

Zurich Assurance de véhicules à moteur Voitures de tourisme et voitures de livraison

L'assurance de véhicules à moteur pour voitures de tourisme et voitures de livraison de Zurich vous assure pour toute éventualité. Vos déplacements ne seront jamais un problème. En cas de pépin, nous sommes à vos côtés.



Vos avantages en un coup d'œil

- Protection juridique circulation gratuite pour toute nouvelle assurance auto.
- Votre prime n'augmente plus automatiquement après un cas de sinistre.
- Votre franchise diminue de 500 francs suisses après trois années sans sinistre et à nouveau de 500 francs suisses au bout de trois années supplémentaires sans accident.
- Nos Help Points remettent rapidement votre véhicule en circulation – avec une garantie à vie sur toutes les réparations.
- Les jeunes clients de moins de 25 ans bénéficient d'avantages particuliers chez Zurich.
- Eco-bonus pour véhicules écologiques.

Qui bénéficie de l'assurance de véhicules à moteur pour voitures de tourisme et voitures de livraison?

Les détenteurs de voitures de tourisme et de voitures de livraison.

Prestations

Les prestations suivantes peuvent être convenues dans l'assurance de véhicules à moteur.

Assurance responsabilité civile (obligatoire)

L'assurance responsabilité civile accorde aux personnes assurées une couverture d'un montant de 100 mio. de francs suisses au maximum par événement assuré. Zurich prend en charge les dommages matériels et corporels causés par le véhicule assuré. Ce faisant, elle vous protège également contre les prétentions injustifiées de tiers (fonction de protection juridique passive) et indemnise les prétentions justifiées.

Couverture pour faute grave

En cas de dommage en responsabilité civile ou dommage par collision causé par faute grave, Zurich renonce à exiger la prestation d'assurance de la part de l'auteur de l'accident ou de la diminuer chez le lésé. Exception faite des cas de sinistre survenant alors que le conducteur était en état d'ébriété ou dans l'incapacité de conduire ou s'il a commis une infraction grave de la limitation de vitesse autorisée, un dépassement téméraire ou participé à une course de vitesse illicite avec des véhicules automobiles.

Assurance casco

Choisissez entre casco intégrale, casco partielle ou modules de couverture individuels.

Collision

Les dommages au véhicule résultant d'une collision sont ceux causés par une influence externe violente et soudaine, et dans certains cas, par un choc, une collision, un renversement, une chute ou un enlèvement. Et ce, même lorsqu'ils se produisent en rapport avec des dommages d'exploitation, des dommages causés par des bris ou des dommages dus à l'usure. Les dommages causés par des actes de malveillance de la part de tiers ainsi que par des déformations du véhicule en cas de basculement, de chargement et de déchargement, même sans influences extérieures, sont également couverts.

Casco partielle

Avec la casco partielle, nous assurons votre véhicule contre le vol, l'incendie, les dommages naturels (tempête, grêle, hautes eaux, inondations, éboulements de rochers, chute de pierres, glissement de terrain, avalanche, éboulements de neige, chute de glace, pression de la neige, chute d'aéronefs ou de leurs pièces), les bris de glaces, la collision avec des animaux, le vandalisme et les morsures de fouines ou de rongeurs.

Bris de glaces PLUS

Sont compris les dommages par bris de glaces causés à toutes les pièces du véhicule qui sont en verre ou dans des matériaux utilisés à la place du verre. Les ampoules sont également assurées dans la mesure où leur destruction est en rapport avec le bris de glaces.

Aperçu des produits

Assurance Responsabilité civile

Responsabilité civile incl. protection du bonus	
Couverture pour faute grave responsabilité civile	●

Assurance casco

Collision incl. protection du bonus	Casco intégrale	●	
Couverture pour faute grave collision		●	
Vol		●	
Forces de la nature		●	
Incendie		●	
Animaux		●	
Bris de glaces/ Bris de glaces PLUS		Casco partielle	●
Vandalisme			●
Fouines			●
Véhicules parqués/ Véhicules parqués PLUS			●
Objets emportés (incl. appareils électroniques)		●	
Cyber attaque		●	

Assurance accidents (passagers)

Décès	●
Invalidité	●
Journalière	●
Journalière d'hospitalisation	●
Frais de traitement	●

Dépannage

CH/FL	●
CH/FL avec véhicule de remplacement	●
Europe avec véhicule de remplacement	●

Protection juridique

Protection juridique circulation	●
----------------------------------	---

● Modules de couverture en option

Dommmages aux véhicules parqués/ dommages aux véhicules parqués PLUS

Les dommages occasionnés aux véhicules parqués par des véhicules ou des personnes inconnus sont assurés. En cas de dommages aux véhicules parqués, l'indemnité maximale s'élève à 1'000 francs suisses. Cette limite est supprimée en cas de dommages aux véhicules parqués PLUS. L'indemnisation se limite à deux cas de sinistre par année civile au maximum.

Objets emportés

Les objets emportés par les passagers ne sont assurés que s'ils ont été endommagés en même temps que le véhicule ou s'ils ont été volés du véhicule entièrement verrouillé. Parmi les «objets emportés», on compte également les appareils électroniques, marchandises de commerce et objets servant à exercer une profession.

Cyber attaque (pour voitures de tourisme)

Sont assurés le cryptage, l'endommagement et la destruction de logiciel causés au véhicule assuré par un programme malveillant et qui ont rendu ce dernier inutilisable ou ont endommagé ses fonctions. Zurich prend en charge les frais de restauration du logiciel ou du matériel (p.ex. remplacement du dispositif de commande) jusqu'à la somme d'assurance convenue.

Autres options

Protection du prix d'achat (pour voitures de tourisme)

En cas de dommage total jusqu'à la 5^e année de service de votre véhicule, nous compensons 100% du prix d'achat.

Bonus pour absence de sinistre

Au bout de trois années sans sinistre, nous vous remboursons 10% de votre prime.

Help Point PLUS

Vous profitez d'un rabais sur la prime casco, si vous vous engagez à faire effectuer toutes les réparations dans un garage partenaire de Zurich.

Assurance accidents (passagers)

Zurich verse des indemnités en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité de travail provisoire et paie une indemnité journalière d'hospitalisation pendant votre séjour hospitalier.

Zurich prend en charge les frais de traitement dans les cinq ans suivant le jour de l'accident dans la mesure où aucune réclamation n'émane d'autres assurances. Par ailleurs, il y a une couverture d'assurance lorsque vous-même ou des personnes vivant dans le même ménage que vous, prenez la route dans des voitures automobiles de tiers.

Dépannage

Suisse/Liechtenstein

Les prestations de dépannage CH/FL, jusqu'à un montant total de 1'000 francs suisses, comprennent le dépannage sur place, remplacement de petites pièces, frais de remorquage, frais de sauvetage, frais pour la poursuite du voyage en transports publics, frais d'hébergement, etc. En option: Avec véhicule de remplacement jusqu'au maximum de 1'000 francs suisses.

Europe avec véhicule de remplacement

Vous pouvez étendre la couverture dépannage dans toute l'Europe. De plus, les coûts pour un véhicule de remplacement pendant la réparation, le rapatriement du véhicule de l'étranger, etc. sont assurés.

Protection juridique

L'assurance protection juridique circulation offre un soutien en cas de litige en votre qualité de propriétaire, de détenteur, de conducteur ou de passager du véhicule assuré, p.ex. lors de réclamations ou d'une contestation de créances. Sont également assurés le droit des patients, le droit des contrats liés aux véhicules et des litiges liés à la location d'un garage. La protection juridique est valable en Suisse et en Europe.

Service de sinistre

Prestations de services Help Point

- Déclaration de sinistre 24h/24 et gratuite en appelant le numéro gratuit 0800 80 80 80 ou en ligne.
- Nous organisons l'intervention d'experts et la réparation. Nous nous chargeons des formalités nécessaires et nous vous conseillons sur toutes les questions liées à l'assurance.
- Garantie à vie et garantie de la mobilité.

Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller personnellement et individuellement. Adressez-vous à l'agence Zurich la plus proche ou appelez-nous gratuitement au 0800 80 80 80 ou prenez directement contact avec votre courtier/broker. www.zurich.ch

Zurich Compagnie d'Assurances SA
Hagenholzstrasse 60, 8050 Zurich
Téléphone 0800 80 80 80, www.zurich.ch

Si les informations contenues dans cette fiche d'information divergent des conditions d'assurance applicables, ce sont ces dernières qui font foi.

ZH13942f-1910



ZURICH[®]